

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 140

16 janvier 2014

SOMMAIRE

Aesthetics Solutions SA	6720	Immo-Melissa s.à r.l.	6698
Afinia Group	6696	Immo-Melissa s.à r.l.	6698
Agrichemalux S.A.	6696	In Flight Communications S.à r.l.	6715
Agrichemalux S.A.	6696	Lentulus (Luxembourg) S.A.	6674
Aircraft Holding Solutions III Lux S.à r.l.	6703	Lentulus (Luxembourg) S.à r.l.	6674
Arenov S.à r.l.	6696	LSREF Kachidoki Investments S.à r.l.	6711
Arjufra Group Holding S.à r.l.	6720	Lux Autoland	6693
Artico Dynamic SIF-SICAV	6681	Luxclimatherm S.à r.l.	6693
Auriana S.A.-SPF	6720	Magré Technologies S.A.	6692
Auxey Investment S.A., SPF	6681	Menas Participations S.A.	6693
Black Diamond CLO 2006-1 (Luxembourg) S.A.	6697	Morgan Stanley Infrastructure S.A.	6698
Carlo S.à r.l.	6703	NBIM Otto NKE S.à r.l.	6702
Carlo S.à r.l.	6703	Pananothé S.à r.l.	6697
Carmel s.à r.l.	6703	Panattoni Poland Development S.à r.l. ...	6695
Clickbus Malaysia Holding S.C.Sp.	6693	Peinture Güth S.à r.l.	6696
Clickbus Thailand Holding S.C.Sp.	6718	Penalvense Sàrl	6697
Community Link S.A.	6692	Poliflex S.à r.l.	6697
Creliance Sàrl	6714	Proprielle S.à r.l.	6702
CTH-Online S.A.	6692	"Q.B.M. Consultants" Sàrl	6697
East Wood Invest S.A.	6693	Qube Solutions Group	6692
Faenza Midco S.à r.l.	6717	RBC Luxembourg (Suisse) Holdings S.à r.l.	6702
Fidcoserv S.à r.l.	6718	R.J. Claessens & Partners Sàrl	6696
Gees S.à r.l.	6691	RS-IC S.à r.l.	6716
Global Energy Solar Investments S.à r.l.	6718	S.T.C.E. S.à r.l.	6692
Good Media Investment Holdings Sàrl ...	6695	Via Properties S.A.	6717
Goodrich Aftermarket (Singapore) S.à r.l.	6695	White Mountains Investments (Luxem- bourg) S.à r.l.	6716
i'Com S.A.	6720	Zyyx S.A., SPF	6717

**Lentulus (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lentulus (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.145.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of November;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of shareholders, (the "Meeting"), of the public limited company ('société anonyme') incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "LENTULUS (LUXEMBOURG) S.A.", established and having its registered office in L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under number 29145, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M^e Reginald NEUMAN, notary then residing in Luxembourg, on October 29, 1988, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 18 of January 23, 1989,

and whose articles of association, (the "Articles"), have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 30, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 474 of March 4, 2010.

The Meeting is presided by Mr. BRAUN, diplômé ès sciences économiques, residing professionally in L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

The Chairman appoints Mr. Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, residing professionally in L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Manette OLSEM, diplômée ès sciences économiques, residing professionally in L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the legal form of the Company, in order to transform it from a public limited company ("société anonyme" - S.A.) into a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" - S.à r.l.);
2. Change of the name of the Company into "LENTULUS (LUXEMBOURG) S.à r.l.";
3. Acceptance of the resignation of the directors and the statutory auditor, with discharge;
4. Full restatement of the Articles in order to adapt them to the new form of the Company without change of its essential characteristics;
5. Appointment of one or more managers of the Company and fixing of the duration of his (their) mandate(s) and power of signature;
6. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the legal form of the Company, in order to transform it from a public limited company ("société anonyme" - S.A.) into a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" - S.à r.l.) and to restate completely the Articles in order to adapt them to the new form of the Company, without amendment to its essential elements, like its purpose.

This modification will have no impact on the continuation of the legal existence of the Company.

The share capital and the reserves will remain intact, as well as each item of the assets and liabilities, the amortisations, the appreciations and the depreciations.

The private limited liability company shall continue the bookkeeping and the accountancy held by the public limited company.

Consequently, the one thousand five hundred (1,500) current shares are replaced by one thousand five hundred (1,500) sharequotas with a nominal value of one thousand US Dollars (1,000.- USD) each.

Each shareholder will receive an "S.à r.l. sharequota" against an "S.A. share".

Within the framework of the change of the legal form, it is justified to the undersigned notary by a balance sheet as of September 30, 2013 and by a declaration issued by the board of directors of the Company on November 21, 2013, that the net assets of the Company is not less than the applicable minimum share capital for limited liability company, i.e. an amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR).

The said balance sheet and declaration, after having been signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The Meeting resolves:

- to change the name of the Company into "LENTULUS (LUXEMBOURG) S.à.r.l.";
- to accept the resignation of the directors and the statutory auditor and to grant them full and entire discharge to for the performance of their mandates until today;
- to proceed to a full restatement of the Articles in order to reflect the here-above resolutions and to adapt them to the new form of the Company, by giving them the following wording:

Art. 1. There exists a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "LENTULUS (LUXEMBOURG) S.à r.l." (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of August 10, 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The Company shall have as its business purpose to carry out any operations, transactions, services and other activities in economic, commercial and financial matters, as well as all activities relating to the acquisition, the management, the exploitation and the liquidation of movable and immovable property; it may in particular use its funds for the purchase, the sale, the exchange, the letting, the transformation and the development in any form of all rights and movable or immovable property, whether constructed or not, situated in Luxembourg or abroad, on its own behalf as well as on behalf of third parties; it may further carry out any commercial, industrial and financial, movable and immovable transactions, enterprises and operations directly or indirectly in relation with its purpose; it may take and manage any participations in any form in all businesses, undertakings or companies and carry out any operation which may deem useful directly or indirectly to the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the management.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple decision of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

The Company may establish offices branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the management.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The corporate capital is set at one million five hundred thousand US Dollars (1,500,000.- USD), represented by one thousand five hundred (1,500) sharequotas with a nominal value of one thousand US Dollars (1,000.- USD) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 8. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 9. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 10. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 11. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 12. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed at any moment under the following conditions:

- interim accounts are drafted by the manager(s),
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 13. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 14. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 15. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 17. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 18. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Third resolution

The Meeting states that all the one thousand five hundred (1,500) sharequotas are held by the private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "SAITIS S.à r.l.", established and having its registered office in L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under number 152243.

Fourth resolution

The Meeting decides to fix the number of the managers at three (3) and to appoint, for an undetermined duration as managers of the Company:

- Mr. Christoph KLEMM, companies' director, born in Zurich (Switzerland), on September 22, 1951, residing in MC-98000 Monaco, 9, Place des Moulins (Principality of Monaco);
- Mr James RITCHIE, companies' director, born in Bishops Stortford (UK), on August 29, 1964, residing professionally in MC-98000 Monaco, Villa Bijou, 19, Avenue de la Costa (Principality of Monaco).
- Mr Claus ZELLNER, companies' director, born in Gräfelfing (Germany), on June 2, 1967, residing in MC-98000 Monaco, 39bis, boulevard des Moulins (Principality of Monaco).

Fifth resolution

The Meeting decides to fix the power of signature of the managers as follows:

"The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the joint signature of two managers"

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand two hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, (l'"Assemblée"), de la société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "LENTULUS (LUXEMBOURG) S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29145, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 29 octobre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 18 du 23 janvier 1989,

et dont les statuts, (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et dernièrement suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 30 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 474 du 4 mars 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

Le Président désigne Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Manette OLSEM, diplômée ès sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, comme scrutatrice.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.);
2. Changement du nom de la Société en "LENTULUS (LUXEMBOURG) S.à r.l.";
3. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes, avec décharge;
4. Refonte complète des Statuts afin de les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles;
5. Nomination d'un ou plusieurs gérants de la Société et détermination de la durée de son (ses) mandat(s) et pouvoir de signature;
6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à une refonte complète des Statuts, afin de les adapter à la nouvelle forme de la Société, sans modification de ses éléments essentiels, comme l'objet social.

Cette modification n'aura aucun impact sur la continuité de la personnalité juridique de la Société.

Le capital social et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les plus-values et les moins-values.

La société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

Par conséquent, les mille cinq cents (1.500) actions actuelles sont remplacées par mille cinq cents (1.500) parts sociales avec une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- USD).

Chaque associé recevra une "parts sociales S.à r.l." en échange d'une "action S.A."

Dans le cadre de la transformation de la forme juridique, il est justifié au notaire instrumentant par un bilan établi au 30 septembre 2013 et par une déclaration émises par le conseil d'administration de la Société le 21 novembre 2013, que l'actif net de la Société n'est pas inférieur au capital social minimum applicable pour une société à responsabilité limitée, soit un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Lesdits bilan et déclaration, après avoir été signés "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide:

- de changer le nom de la Société en "LENTULUS (LUXEMBOURG) S.à r.l.";
- d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour;
- to proceed to a full restatement of the articles of association in order to reflect the here-above resolutions and to adapt them to the new form of the Company, by giving them the following wording:
- de procéder à une refonte totale des Statuts afin de refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société, leur donnant la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "LENTULUS (LUXEMBOURG) S.à r.l.", (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La Société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commercial et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre

compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des bureaux, filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million cinq cent mille dollars US (1.500.000,- USD), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales avec une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- USD) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 10. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 11. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont par le(s) gérant(s),
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Troisième résolution

L'Assemblée constate que l'ensemble des mille cinq cents (1.500) parts sociales sont détenues par la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "SAITIS S.à r.l.", établie et ayant son siège sociale à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152243.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre des gérants à trois (3) et de nommer, pour une durée indéterminée, comme gérants de la Société:

- Monsieur Christoph KLEMM, dirigeant de sociétés, né à Zurich (Suisse), le 22 septembre 1951, demeurant MC-98000 Monaco, 9, Place des Moulins (Principauté de Monaco);
- Monsieur James RITCHIE, dirigeant de sociétés, né à Bishops Stortford (Royaume-Uni), le 29 août 1964, demeurant professionnellement MC-98000 Monaco, Villa Bijou, 19, Avenue de la Costa (Principauté de Monaco);
- Monsieur Claus ZELLNER, dirigeant de sociétés, né à Gräfelfing (Allemagne), le 2 juin 1967, demeurant MC-98000 Monaco, 39bis, boulevard des Moulins (Principauté de Monaco).

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de fixer le pouvoir de signature des gérants comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe de deux gérants."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille deux cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, J-M. POOS, M. OLSEM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2013. LAC/2013/54833. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172394/390.

(130210431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Artico Dynamic SIF-SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.968.

Les comptes annuels audités au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARTICO DYNAMIC SIF-SICAV
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Guillaume André / Francesco Molino
Director / Director

Référence de publication: 2013177565/14.

(130217085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Auxey Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 182.343.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of the month of November.
Before the undersigned, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared

- VAINKER & ASSOCIATES S.à.r.l., with statutory address in L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, registered at the R.C.S. Luxembourg number B 40.994,

here represented by its sole manager Mr Nicolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, réviseur d'entreprises indépendant, with professional address at L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated May 11th, 2007 introducing the family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (the Law on SPF) and by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law on Companies), as well as by the present articles of association (the "Articles").

1.2 The Company will exist under the name of "AUXEY INVESTMENT S.A., SPF".

1.3 The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board") or, in the case of a sole director (the "Sole Director") by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialised, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorseable or not and regardless of their governing law.

4.2 Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at four hundred eighty thousand euro (EUR 480,000.-) consisting of four thousand eight hundred (4,800) ordinary shares without a par value.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Shares may only be held by qualified investors as defined in article 3 of the Law on SPF:

- a) an individual acting within the context of managing his/her private wealth or
 - b) a wealth management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals,
- or
- c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to in a) or b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the directors of the SPF.

The securities issued by an SPF may not be the object of a public issue nor may they be admitted to listing on a stock exchange.

6.2 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law on Companies.

6.3 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a

suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.4 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law on Companies.

6.5 Any sale/transfer of shares is submitted to the unanimous approval of all the others shareholders (the "Others Shareholders") which have a preemption right.

If one shareholder (the "Selling Shareholder") wants to sell his/her shares, he/she shall provide to the Others Shareholders a prior written notification of his/her intention to sell/transfer his/her shares to a third Party (the "Third Party"). Such notification shall include the number of shares to be sold, the name of the potential purchaser, the price (which shall not exceed twice of the total amount of the net equity. It is understood that the total net equity is equal to the issued capital, the results of the financial year, the reserves and loss/profit carried forward. The total net equity will be based on a financial statement duly certified by the statutory auditor. The financial statement shall be less of six (6) months) and irrevocable offer to sell such shares to the others shareholders at the same price.

The Others Shareholders shall have the right to acquire the offered shares in accordance with the terms and conditions mentioned in the notification, provided that they notify the Selling Shareholder and the Company in writing within thirty (30) days from the date of receipt of the written notice.

Any lack of response within the aforementioned period shall be deemed as a waiver of the exercise of their right of pre-emption.

In no case, the shares to be sold may be split. The right of pre-emption is to be exercised in proportion with the participation of each remaining shareholders in the share capital of the Company. Should one of the remaining shareholders not exercise in total or partially his right of pre-emption, such non exercise increases the right of the remaining shareholders. Should the number of offered shares not be exactly proportional to the number of shares on which the right of pre-emption is exercised, the remaining shares will be attributed defaulting an agreement between shareholders by balloting.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Thursday of the month of May. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.5 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods provided by Law shall govern the convening notices, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

8.4 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement

8.5 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.6 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law on Companies or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, except for the sale of part or all the stake held in a direct or indirect participation of the Company. In such case the Board shall require the prior written consent of the Shareholders validly deciding at the quorum and majority requirements set out in Articles 8.3 and 8.4 of the present Articles of incorporation.

Art. 12. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law on Companies, an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law on Companies.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law on Companies.

Art. 20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law on SPF and the Law on Companies for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2014.

The first annual General Meeting will be held in 2015.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares (i) to be a qualified investor within the meaning of article 3 of the Law on SPF and (ii) to subscribe to the four thousand eight hundred (4,800) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of four hundred eighty thousand euro (EUR 480,000.-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law on Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law on Companies.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as directors:
 - Mr Nicolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, pre-named;
 - Mr Daan MARTIN, consultant, born in Haarlem (The Netherlands), on 12th of January 1954, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal;
 - Mr Niels AAKRANN, director, born in Oslo (Norway), on 7th of July 1954, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
3. the following person is appointed as statutory auditor:
 - VAINKER & ASSOCIATES s.a.r.l., pre-named;
4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2019; and
5. that the address of the registered office of the Company is at L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société VAINKER & ASSOCIATES s.à.r.l, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 40.994, ici représentée par son gérant unique M. Nicolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, réviseur d'entreprises indépendant, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF") et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "AUXEY INVESTMENT S.A., SPF".

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l' «Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

4.2 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 480.000,-) représenté par quatre mille huit cents (4.800) actions ordinaires sans valeur nominale.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale (ou du pair comptable) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même

règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi sur les Sociétés, racheter ses propres actions.

6.5 Toute cession/vente d'actions est soumise à l'approbation unanime des tous les autres actionnaires (les "Autres Actionnaires") qui bénéficient d'un droit de préemption.

Si un des actionnaires (le "Cédant") désire vendre ses actions, il doit notifier par écrit aux Autres Actionnaires son intention de céder/vendre ses actions à un tiers (le "Tiers"). La notification indiquera le nombre d'actions à céder/vendre, le nom du Tiers Acquéreur, le prix (qui ne doit pas excéder le double du montant total des fonds propres. Les fonds propres étant entendus comme comprenant le capital souscrit, le résultat de l'exercice en cours, les réserves et les bénéfices/pertes reporté(e)s. Ce montant sera calculé sur la base d'une situation de moins de six (6) mois et certifiée par le commissaire aux comptes) et contiendra offre irrévocable de les vendre aux autres actionnaires au prix proposé.

Les autres actionnaires pourront acquérir les actions proposées en accord avec les termes et conditions mentionnés dans la notification, pour autant qu'ils le notifient par écrit au Cédant et à la Société endéans un délai d'un (1) mois à compter de la date de réception de la notification écrite.

Toute absence de réponse dans la période précitée vaudra renonciation à l'exercice du droit de préemption.

En aucun cas les actions ne pourront être fractionnées. Le droit de préemption s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires restants. Le non exercice, en tout ou partie, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires. Si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre d'actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, l'excédent d'actions sera, à défaut d'accord entre actionnaires, attribuée par tirage au sort.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Les Actionnaires ont la compétence exclusive pour autoriser au conseil d'Administration la vente de participations directes ou indirectes de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier jeudi du mois de mai. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

7.5 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix

8.3 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

8.4 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

8.5 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.6 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du conseil d'administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télécopie, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télécopie, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration, excepté en cas de vente de tout ou partie d'une participation directe ou indirecte de la société. Dans ce cas le Conseil d'Administration doit avoir préalablement obtenu le consentement écrit des actionnaires, statuant valablement aux conditions de quorum et de majorité prévues aux Articles 8.3 et 8.4 des présents Statuts.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises agréée externe et indépendant.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

Art. 20. Droit applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les SPF et la Loi sur les Sociétés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date d'aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, pré-qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare (i) être un investisseur éligible au sens de l'article 3 de la Loi sur les SPF et (ii) souscrire les quatre mille huit cents (4.800) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de quatre cent quatre-vingt mille euros (480.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, pré-qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un);
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
 - M. Nicolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, pré-qualifié;
 - M. Daan MARTIN, consultant, né à Haarlem (Pays-Bas), le 12 janvier 1954 avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal
 - M. Niels AAKRANN, administrateur, né à Oslo (Norvège), le 7 juillet 1954 avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
3. La personne suivante a été nommée comme commissaire aux comptes:
 - VAINKER & ASSOCIATES s.à.r.l., pré-qualifiée,
4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2019; et
5. le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Vainker Bouvier De Lamotte, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2013. Relation: LAC/2013/54015. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171985/568.

(130210332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Gees S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6581 Rosport, 28, rue du Barrage.

R.C.S. Luxembourg B 133.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177829/9.

(130216864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Community Link S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.621.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue extraordinairement, des actionnaires du 16 décembre 2013

Résolutions:

- Madame Patricia Henry, expert-comptable, né le 25 mars 1963 à Pétange, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 59 Boulevard Grande Duchesse Charlotte est nommé administrateur de la société, avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177672/13.

(130216582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

CTH-Online S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 150.323.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013177681/11.

(130217180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Magré Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 131.990.

Il résulte des résolutions du liquidateur de la Société, la société SG SERVICES S.à.r.l., prises en date du 16 décembre 2013, que cette dernière s'est démise de ses fonctions avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2013178015/11.

(130216804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

S.T.C.E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 50.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013178213/10.

(130217058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Qube Solutions Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 158.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QUBE SOLUTIONS GROUPE S.à.r.l.

Référence de publication: 2013179144/10.

(130218629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

East Wood Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 62, Gédigerweeg.
R.C.S. Luxembourg B 152.891.

—
EXTRAIT

De la lettre du 17 décembre 2013 de Monsieur Sébastien CORMAN, demeurant à B-4830 Limbourg, 11, Halloux à la société EAST WOOD INVEST S.A. ayant son siège social à L-9980 Wilwerdange, 62, Gédigerweeg, enregistrée au registre de commerce sous le numéro B 152891 ressort ce qui suit:

- Monsieur Sébastien CORMAN démissionne de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Limbourg, le 17 décembre 2013.

Sébastien CORMAN.

Référence de publication: 2013176668/14.

(130215978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Menas Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 6A, Um Woeller.
R.C.S. Luxembourg B 160.712.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179024/10.

(130218148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Luxclimatherm S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 32, rue des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 108.131.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013178976/10.

(130218433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Lux Autoland, Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 17, Op der Haart.
R.C.S. Luxembourg B 112.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178967/10.

(130218743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Clickbus Malaysia Holding S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 182.419.

—
STATUTES

Excerpts of the limited partnership agreement (the "partnership agreement") of Clickbus Malaysia Holding S.C.Sp., a Special Limited Partnership, executed on 4 december 2013

1. Partners who are jointly and severally liable. Clickbus (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Clickbus Malaysia Holding S.C.Sp." (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner. The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 4 December 2013, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Clickbus Malaysia Holding S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special Limited Partnership), abgeschlossen am 4. Dezember 2013

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Clickbus (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, und deren Eintragung im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister noch aussteht (die "Komplementärin").

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Clickbus Malaysia Holding S.C.Sp.".

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin. Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt. Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 4. Dezember 2013 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2013172980/77.

(130211485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Panattoni Poland Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.665.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 décembre 2013

En date du 9 décembre 2013 la société Dobrzycki Holding Limited a transféré 1,250 parts sociales de classe A de la société Panattoni Poland Development Sarl à la société PDC Eastern Europe Sarl, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 203 Route d' Esch L 1471 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172666.

Luxembourg, le 9 décembre 2012.

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Représentée par M. Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2013178115/16.

(130216579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Goodrich Aftermarket (Singapore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.449.

—
Rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2009 enregistrés à Luxembourg - Société, le 21 April 2011 référence L-110062293

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Goodrich Aftermarket (Singapore) S.à r.l.

Christiaan Frederik van Arkel

Gérant A

Référence de publication: 2013178797/15.

(130217852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Good Media Investment Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.382.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.048.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 10 décembre 2013

La démission de Monsieur Georges Gudenburg de ses fonctions de gérant de la Société a été acceptée avec effet au 3 octobre 2013.

Le siège social actuel de l'associé unique de la Société, Media Investment Holdings Sàrl, est situé 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177835/14.

(130217109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Arenov S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 165.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013178503/10.

(130217916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Agrichemalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 67.472.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179441/10.

(130219336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Agrichemalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 67.472.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179442/10.

(130219341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Afinia Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 135.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013179438/10.

(130219660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

R.J. Claessens & Partners Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 28, Quai de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 132.076.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013180297/10.

(130219476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Peinture Gùth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1815 Luxembourg, 281, rue d'Iltzig.
R.C.S. Luxembourg B 92.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013180269/10.

(130220055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Penalvense Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 226, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2013180270/10.

(130219747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Pananothé S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.586.523,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.001.

—
RECTIFICATIF

VERSION CORRIGÉE DE LA PUBLICATION ENREGISTRÉE ET DÉPOSÉE LE 6 DÉCEMBRE 2013 SOUS LA RÉFÉRENCE L130207613

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PANANOTHÉ SÀRL

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2013180255/14.

(130218876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

"Q.B.M. Consultants" Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.582.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013180293/10.

(130219359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Poliflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 49.701.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013180279/9.

(130218885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Black Diamond CLO 2006-1 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.069.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 13 décembre 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Jorge Pérez Lozano et de Monsieur Patrick van Denzen en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 13 décembre 2013;

- nomination, en remplacement des administrateurs démissionnaires, en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 13 décembre 2013, de Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

- * Madame Florence Rao;
- * Monsieur Erik van Os;
- * Monsieur Fabrice Rota.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Pour la Société
Florence Rao
Administrateur

Référence de publication: 2013178530/25.

(130218169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Immo-Melissa s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 151, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 137.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013178857/10.

(130218652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Immo-Melissa s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 151, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 137.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013178858/10.

(130218653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Morgan Stanley Infrastructure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 137.610.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Morgan Stanley Infrastructure S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, on 26 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1077, on 30 April 2008, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.610 (the "Company").

The articles of association of the Company have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 25, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2943, on November 21, 2013.

The meeting is declared open with Jennifer Christ, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Jennifer CHRIST, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of seven thousand three hundred and twenty-eight dollars of the United States of America (USD 7,328.-) so as to raise it from its present amount of three hundred forty-two thousand six hundred and thirty-seven dollars of the United States of America (USD 342,637.-) to three hundred forty-nine thousand nine hundred and sixty-five dollars of the United States of America (USD 349,965.-).

2 To issue seven thousand three hundred and twenty-eight (7,328) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by Infrastructure Partners FCPR, a French fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée, represented by its management company Equitis Gestion SAS, a French simplified joint stock company, société par actions simplifiée, with a share capital of one hundred ninety-one thousand five hundred eighty euros (EUR 191,580.-) whose registered office is at 6, place de la République Dominicaine - 75017 Paris, France, registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under the number 431 252 121 and to accept payment in full for such new shares including payment of a share premium by a contribution in cash.

4 To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the resolutions adopted pursuant to items 1) to 3) of the agenda of the meeting.

5 Miscellaneous.

II. The shareholder present or represented, the proxy holder of the represented shareholder and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholder present, by the proxy of the represented shareholder, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, signed "ne varietur" by the proxy holder of the represented shareholder, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary. The present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of seven thousand three hundred and twenty-eight dollars of the United States of America (USD 7,328.-)

so as to raise it from its present amount of three hundred forty-two thousand six hundred and thirty-seven dollars of the United States of America (USD 342,637.-) to three hundred forty-nine thousand nine hundred and sixty-five dollars of the United States of America (USD 349,965.-).

Second resolution

The general meeting resolved to issue seven thousand three hundred and twenty-eight (7,328) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares, together with a share premium in a total amount of seven thousand three hundred twenty-eight dollars of the United States of America and eighty cents (USD 7,328.80).

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Jennifer Christ, prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of Infrastructure Partners FCPR, a French fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée, represented by its management company Equitis Gestion SAS, a French simplified joint stock company, société par actions simplifiée, by virtue of a proxy given on November 26, 2013 (the "Subscriber").

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for seven thousand three hundred and twenty-eight (7,328) new shares, having each a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-), and to make payment for such new shares,

with payment of a share premium in a total amount of seven thousand three hundred twenty-eight dollars of the United States of America and eighty cents (USD 7,328.80), by a contribution in cash in an aggregate amount of fourteen thousand six hundred and fifty-six dollars of the United States of America and eighty cents (USD 14,656.80).

The Subscriber acknowledged that for rounding purposes the amount of the share premium is slightly higher than the amount of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per new share as agreed between the Company and the Principal on 30 April 2008.

The amount of fourteen thousand six hundred and fifty-six dollars of the United States of America and eighty cents (USD 14,656.80) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscription and payment and to allot the seven thousand three hundred and twenty-eight (7,328) new shares to the Subscriber.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of association, which will from now on read as follows:

« **Art. 5. Capital. (First paragraph).** The issued capital of the Company is set at three hundred forty-nine thousand nine hundred and sixty-five dollars of the United States of America (USD 349,965.-) divided into three hundred forty-nine thousand nine hundred and sixty-five (349,965) shares, with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each."

Nothing else being on the agenda, and none of the shareholders present or represented asking to speak, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase and capital reduction are estimated at EUR 1400.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille treize, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme Morgan Stanley Infrastructure S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 64, Avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 mars 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1077 du 30 avril 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous B 137.610 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentaire en date du 25 septembre 2013, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2943 du 21 novembre 2013.

L'assemblée est présidée par Mme Jennifer Christ, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, employé privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Jennifer CHRIST, précitée.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social d'un montant de sept mille trois cent vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7,328.-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de trois cent quarante-deux mille six cent trente-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 342,637.-) à un montant de trois cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 349,965.-).

2. Emission de sept mille trois cent et vingt-huit (7,328) actions nouvelles ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions par Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée régie par le droit de la France, représentée par sa société d'investissement Equitis Gestion SAS, une société par actions simplifiée régie par le droit de la France, ayant un capital social de cent quatre-vingt-onze mille cinq cent quatre-vingt euros (EUR 191.580,-) et ayant son siège social au 6, place de la République Dominicaine, F-75017 Paris, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 431 252 121, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions incluant une prime d'émission par un apport en numéraire.

4. Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sur base des points 1) à 3) ci-dessus de l'ordre jour.

5. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de sept mille trois cent vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7,328.-)

de manière à porter le capital social de son montant actuel de trois cent quarante-deux mille six cent trente-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 342,637.-) à un montant de trois cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 349,965.-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre sept mille trois cent vingt-huit (7,328) actions nouvelles ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, augmentées d'une prime d'émission totale de sept mille trois cent vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt cents (USD 7,328.80).

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée régie par le droit de la France, représentée par sa société d'investissement Equitis Gestion SAS, une société par actions simplifiée régie par le droit de la France, ici représentée par Jennifer Christ, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée à Paris (France) le 26 novembre 2013 (le «Souscripteur»).

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire sept mille trois cent vingt-huit (7.328) actions nouvelles ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) et libérer intégralement ces actions ainsi souscrites par un apport en espèces, ensemble avec une prime d'émission par apporte en espèces d'un montant total de sept mille trois cent vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt cents (USD 7,328.80), soit un montant total de quatorze mille six cent cinquante-six dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt cents (USD 14.656,80).

Le Souscripteur accepte que pour les besoins d'arrondissement le montant de la prime d'émission est légèrement plus bas que le montant d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) par actions nouvelles, tel que convenu entre la Société et le Souscripteur en date du 30 avril 2008.

En conséquence le montant intégral de quatorze mille six cent cinquante-six dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt cents (USD 14,656,80) a dès lors été mis à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'Associé a décidé d'accepter lesdites souscriptions et libération et d'attribuer sept mille trois cent et vingt-huit (7.328) actions nouvelles au Souscripteur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital. (Premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à trois cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 349.965,-) représenté par trois cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-cinq (349,965) actions ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation et frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 1400.

Le notaire soussigné qui connaît la langue française constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Christ, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55738. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173372/194.

(130211988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

NBIM Otto NKE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.299.186,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.594.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises le 12 décembre 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de M. Bengt Ove Enge de son poste de gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2013; et

- de nommer M. Per Arne Eriksen, né le 18 août 1973 à Oslo, Norvège et ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais, au 15 décembre 2013, constitué des personnes suivantes:

- M. Christof Altendorfer;
- M. Per Arne Eriksen; et
- M. Rupert Robinson.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178087/22.

(130217049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

RBC Luxembourg (Suisse) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 167.465.

—
Les comptes consolidés au 31.10.2012 de Royal Bank of Canada (maison mère) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'Art. 316. (L. 1915 modifiée par la L.11 juillet 1988) et pour bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 décembre 2013.

RBC Luxembourg (Suisse) Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2013179164/13.

(130218577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Proprielle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 168.787.

—
Les comptes annuels pour la période du 10 mai 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179135/11.

(130218116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Carlo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 130.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20.12.2013. Signature.

Référence de publication: 2013179585/10.

(130219137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Carlo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 130.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20.12.2013. Signature.

Référence de publication: 2013179586/10.

(130219138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Carmel s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 172.463.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2013179589/10.

(130220122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Aircraft Holding Solutions III Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.273.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth of November.

Before Us Me Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Aircraft Holdings 1 (Offshore) Ltd.", a limited company formed and existing under the laws of Bermuda, registered with the Registrar of Companies of Bermuda under number 48417, and having its registered office at Codan Services Limited of Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda,

here represented by Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given on November 25, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Art. 1^{er}. Denomination. A private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Aircraft Holding Solutions III Lux S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will

become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the investment through any means whatsoever, the acquisition, the holding and the disposal of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, as well as in aircrafts, airplanes or related assets, and by purchase, subscription, or in any other manner as well as by the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates or deposits and other securities or financial instruments of any kind, as well as aircrafts, airplanes and assets relating directly or indirectly to the aviation sector and the ownership, administration, development and management of its assets.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings including without limitation for any margin and/ or short selling activities or otherwise as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending or similar transaction. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall

affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory provision

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on December 31, 2014.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (USD)
Aircraft Holdings 1 (Offshore) Ltd.	20,000	20,000
Total	20,000	20,000

Evidence of the payment of the total subscription price of an amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) has been shown to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole Shareholder

The shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Julie K. Braun, manager, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402 born in Minneapolis, MN, on 1st January 1958.

- Pedro Fernandes das Neves, born on 15th October 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with a professional address at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The notary drew the attention of the appearing party on the fact that the company will have to obtain an administrative authorisation to make the commercial activity as indicated in article 2 of the statutes, which appearing party recognize expressly.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Aircraft Holdings 1 (Offshore) Ltd.», une limited Company, régie par la loi des Bermudes, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Bermuda sous le numéro 48417, ayant son siège social au Codan Services Limited of Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 25 novembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Aircraft Holding Solutions III Lux S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'investissement, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition, la détention et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités ainsi que dans des aéronefs, des avions ou des valeurs y relatives et par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats

de créance, notes, certificats ou dépôts et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute sorte, de même que des aéronefs, des avions et valeurs relatives directement ou indirectement au secteur de l'aviation, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises comprenant sans limitation pour toute activité de marge commerciale et/ou de vente à court terme ou autrement ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut entrer dans, exécuter et délivrer et effectuer tout swap, contrat à terme, opération à terme, dérivés, options, rachats, prêts sur action ou transaction similaire. La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment sous forme de conférence téléphonique ou autre moyen similaire. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision

sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (USD)
Aircraft Holdings 1 (Offshore) Ltd.	20.000	20.000
Total	20.000	20.000

Preuve du paiement du prix total de souscription d'un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Julie K. Braun, manager, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402, née à Minneapolis, MN, le 1^{er} janvier 1958, et

- Pedro Fernandes das Neves, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire a attiré l'attention du comparant sur le fait que la société devra obtenir une autorisation administrative à faire le commerce par rapport à l'objet tel que libellé à l'article 2 des statuts, ce que le comparant reconnaît expressément.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 décembre 2013. Relation: LAC/2013/54866. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171237/448.

(130209352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

LSREF Kachidoki Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 172.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.866.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of November,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796 (the Shareholder),

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 22 November 2013,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Kachidoki Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147866, incorporated under the initial name of LSREF Lux Investments VIII S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C- n° 1837 of 23 September 2009, the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number n°477 of 5 March 2010, amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 15 March 2013 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1167 of 17 May 2013 (the Company).

The Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. (a) Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 18,125.- (eighteen thousand one hundred twenty-five euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 190,375.- (one hundred ninety thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 172,250.- (one hundred seventy-two thousand two hundred fifty euro) by way of the cancellation of 145 (one hundred forty-five) ordinary shares (the Cancelled Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 18,125.- (eighteen thousand one hundred twenty-five euro), and as a result thereof (b) reimbursement to the Shareholder of an aggregate amount of EUR 18,125.- (eighteen thousand one hundred twenty-five euro);

2. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the share capital decrease proposed above; and

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to:

(a) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 18,125.- (eighteen thousand one hundred twenty-five euro) to reduce it from its current amount of EUR 190,375.- (one hundred ninety thousand three hundred seventy-five euro) represented by 1,523 (one thousand five hundred twenty-three) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, to an amount of EUR 172,250.- (one hundred seventy-two thousand two hundred fifty euro), represented by 1,378 (one thousand three hundred seventy-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 145 (one hundred forty-five) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 18,125.- (eighteen thousand one hundred twenty-five euro), and as a result thereof,

(b) reimburse to the Shareholder an aggregate amount of EUR 18,125.- (eighteen thousand one hundred twenty-five euro).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, the Shareholder now holds 1,378 (one thousand three hundred seventy-eight) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

« **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 172,250.- (one hundred seventy-two thousand two hundred fifty euro), represented by 1,378 (one thousand three hundred seventy-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each. »

Third resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the 145 (one hundred forty-five) Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796 (l'Associé),

ici représentée par Mr Gianpiero Saddi, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 novembre 2013;

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSREF Kachidoki Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147866, constituée à l'origine sous le nom de LSREF Lux Investments VIII S.à r.l. selon un acte du notaire instrumentaire, daté du 21 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro n° 1837 du 23 septembre 2009, modifié en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 15 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1167 du 17 mai 2013 (la Société).

L'Associé déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. (a) Réduction du capital social de la Société par un montant de EUR 18.125,- (dix-huit mille cent vingt-cinq euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 190.375,- (cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 172.250,- (cent soixante-douze mille deux cent cinquante euros), par voie d'annulation de 145 (cent quarante-cinq) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Annulées), ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 18.125,- (dix-huit mille cent vingt-cinq euros), et ainsi (b) remboursement à l'Associé d'un montant total de EUR 18.125,- (dix-huit mille cent vingt-cinq euros);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital proposée ci-dessus; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de:

(a) réduire le capital social de la Société, par un montant de EUR 18.125,- (dix-huit mille cent vingt-cinq euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 190.375,- (cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 1.523 (mille cinq cent vingt-trois) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 172.250,- (cent soixante-douze mille deux cent cinquante euros) représenté par 1.378 (mille trois cent soixante-dix-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 145 (cent quarante-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 18.125,- (dix-huit mille cent vingt-cinq euros), et ainsi,

(b) rembourser à l'Associé un montant global de EUR 18.125,- (dix-huit mille cent vingt-cinq euros).

Suite à la réduction de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 1.378 (mille trois cent soixante-dix-huit) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 172.250,-(cent soixante-douze mille deux cent cinquante euros), représenté par 1.378 (mille trois cent soixante-dix-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'annulation des 145 (cent quarante-cinq) Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 décembre 2013. LAC/2013/54457. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170945/146.

(130208687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Creliance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Quintessens.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 13, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 182.491.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le trois décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Madame Sylvie SCHWINDLING épouse WEBER, gérante, née à Sierck-les-Bains (France) le 21 janvier 1960, demeurant à F-57480 Rustroff (France), 11, Les terrasses Battesti, agissant tant en son nom, qu'en qualité de mandataire, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 décembre 2013, de:

- Mademoiselle Diane WEBER, employée, née à Thionville (France) le 24 juillet 1993, demeurant à F-57480 Rustroff (France), 11, Les terrasses Battesti,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "CREALIANCE SARL" avec l'enseigne commerciale "QUINTESENS".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, le conseil en entreprise, l'audit, le coaching, la gestion du stress et des émotions, la formation, la vente de logiciels ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Sylvie WEBER, susdite, quatre-vingt dix parts	90
- Diane WEBER, susdite, dix parts	10
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cents euros (850,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1536 Luxembourg, 13, rue du Fossé,
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommée gérante, pour une durée illimitée:

* Madame Sylvie SCHWINDLING épouse WEBER, gérante, née à Sierck-les-Bains (France) le 21 janvier 1960, demeurant à F-57480 Rustruff (France), 11, Les terrasses Battesti,

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SCHWINDLING, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 55410. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174664/69.

(130213031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

In Flight Communications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6140 Junglinster, 3, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 156.482.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den fünften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Frau Claudia BOCHLOGYROS geborene SCHLUEPEN, Verlegerin, geboren am 8. April 1958, in Rheinhausen (Deutschland), wohnhaft in D-54292 Trier, Benediktinerstrasse, 27.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersucht ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. - Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „In Flight Communications S.à r.l.“, mit Sitz in L-6140 Junglinster, 3, rue du Village, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 156.482, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. Oktober 2010, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2709 vom 9. Dezember 2010.

II. - Dass das Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

III. - Dass die Komparentin die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft ist.

IV.- Dass die Komparentin beschließt die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

V.- Dass die Komparentin die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI.- Dass die Komparentin, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass sie persönlich die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

VII. - Dass der Geschäftsführung volle Entlast für die Ausübung ihrer jeweiligen Mandate erteilt wird.

VIII. - Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX. - Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz in L-6140 Junglinster, 3, rue du Village, aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr 850,- EUR.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Claudia BOCHLOGYROS-SCHLUEPEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 décembre 2013. Relation GRE/2013/5012. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013174840/39.

(130213807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

RS-IC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 112.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176175/9.

(130214241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

White Mountains Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 53.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.137.

Par résolutions prises en date du 4 décembre 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Göran Thorstensson, avec adresse au 67, Grevgatan, 114 59 Stockholm, Suède de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

2. Nomination de Lars Ek, avec adresse au 57B, Birger Jarlsgatan, 11396 Stockholm, Suède au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179330/15.

(130217879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Via Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.457.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 DEC. 2013.

Pour: VIA PROPERTIES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013179321/15.

(130218703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Zyyx S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.935.

Les comptes annuels au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 DEC. 2013.

Pour: ZYYX S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013179359/15.

(130218709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Faenza Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 177.855.

La société Faenza Midco S.à r.l. tient à informer le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que suite à une résolution des actionnaires du 28 novembre 2013:

1. Monsieur Bruno Schick, né le 4 septembre 1971 à Ehingen (Allemagne) et ayant comme adresse professionnelle Neue Mainzer Strasse 52, D-60311 Frankfurt am Main

2. Monsieur Guy Davison, né le 21 juillet 1957 à Tonbridge (Royaume-Uni) et ayant comme adresse professionnelle Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG London, Royaume-Uni

ont été nommés gérants de la société Faenza Midco S.à r.l. avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Faenza Midco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013177769/19.

(130216774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Fidcoserv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 45.049.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2013.

Résolution unique

Les associés prennent acte de la cession du 19 janvier 2012 de 120 parts de la société Fidcoserv S.à r.l. entre Monsieur André Pippig, comptable, né le 10 juillet 1971 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg et la société AP CONSEILS & SERVICES SA., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.697, ayant son siège social au 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg.

Suite à cette cession, la nouvelle répartition du capital social est la suivante:

- W.M.A., World Management Assistance Sàrl, établie et ayant son siège social 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 LUXEMBOURG, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 65.434, est propriétaire de 1.080 parts.

- AP CONSEILS & SERVICES S.A., établie et ayant son siège social 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 LUXEMBOURG, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B98.697, est propriétaire de 120 parts.

Pour extrait conforme
FIDCOSERV Sàrl
Signature

Référence de publication: 2013180794/25.

(130220775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Global Energy Solar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 161.674.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013180813/10.

(130220757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Clickbus Thailand Holding S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 182.421.

—
STATUTES

Excerpts of the limited partnership agreement (the "Partnership Agreement") of Clickbus Thailand Holding s.c.sp., a special limited partnership, executed on 4 december 2013

1. Partners who are jointly and severally liable. Clickbus (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Clickbus Thailand Holding S.C.Sp." (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and

the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and Signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner. The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (negligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 4 December 2013, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Clickbus Thailand Holding S.C.Sp., Einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special Limited Partnership), Abgeschlossen am 4. dezember 2013

1. Gesellschafter, die unmittelbar und Gesamtschuldnerisch haften. Clickbus (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, und deren Eintragung im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister noch aussteht (die "Komplementärin").

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: " Clickbus Thailand Holding S.C.Sp.".

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin. Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt. Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 4. Dezember 2013 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2013172986/77.

(130211488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Aesthetics Solutions SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 172.685.

Les comptes annuels du 6/11/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013178468/11.

(130217691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

i'Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 166.380.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013178432/11.

(130218260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Auriana S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 166.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013178452/9.

(130218299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Arjufra Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert Ier.

R.C.S. Luxembourg B 152.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013180622/9.

(130220942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.
